



CENTRE ROTARIEN POUR LA JEUNESSE



Lyon
07 novembre 2025

introduction



**19^{ème}
année**

Bonjour

**Alain
CARTON**

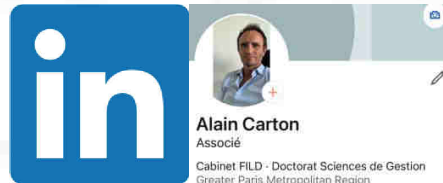
FILD

ANTICIPER • AGIR • SÉCURISER

9 avenue du Président Wilson
75116 PARIS

+33 1 46 08 33 00

student.exchange@cabinetcarton.com



Questions spécifiques

Sports exclus
(exclusions communes à toutes les garanties)

- ***Tous les sports ayant nécessité l'obtention d'une licence, pratiqués à titre professionnel ou amateur, en compétition ou à l'entraînement.***

Pour ces risques non couverts, vous avez la possibilité de souscrire, à titre individuel, une police d'assurance particulière notamment auprès des organisations ou des fédérations proposant la pratique de ces sports. Toutefois, la pratique de ces sports dans le cadre de loisirs sera prise en charge.

- ***Les sports à risques : Spéléologie, Chasse, Activités sous-marines nécessitant l'utilisation d'appareil de respiration sous-marine à l'exception du tuba, Parachutisme, Sports Equestres avec sauts d'obstacles, ainsi que tous les sports de compétition ou de rallyes de vitesse sur des véhicules ou embarcations à moteurs.***

Questions spécifiques

Exclusions assistance médicale

- ***La pratique, à titre amateur, de sports aériens, de défense, de combat.***

Les activités exclues (exclusions communes à toutes les garanties)

- ***Les risques aériens se rapportant à des compétitions, démonstrations, acrobaties, raids, vols d'essai, vols sur prototypes, tentatives de records, sauts effectués avec des parachutes non homologués, sauts à l'élastique, vols sur ailes volantes ou ballon dirigeable, deltaplane, parachutisme ascensionnel, ULM, montgolfières, aérostats, planeurs, toutes les activités qui impliquent une suspension dans l'air par quelque moyen que ce soit.***

Questions spécifiques

Trottinettes et vélos

- ***Couvert pour frais médicaux, assistance médicale, individuelle accident.***
- ***Exclusions RC dommages causés***

Frais médicaux

GARANTIES	REMBOURSEMENTS
<p>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE (en dehors de toute consultation externe et/ou traitement ambulatoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ par prise en charge directe du Gestionnaire, ⇒ ou par remboursement : <ul style="list-style-type: none"> - si vous êtes dans l'impossibilité d'effectuer la demande de prise en charge directe, - si cette demande a fait l'objet d'un refus de la part de l'établissement hospitalier. ⇒ par remboursement si vous n'avez pas demandé de votre plein gré la prise en charge du Gestionnaire <p>La prise en charge de l'Assureur est limitée à 15 000 euros pour les hospitalisations en lien direct avec l'une des maladies préexistantes suivantes diagnostiquées avant l'affiliation au contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maladie allergique avec asthme, - diabète, - épilepsie. 	<p>100 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite, de 1 000 000 Euros par an et par bénéficiaire.</p> <p>80 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 1 000 000 Euros par an et par bénéficiaire.</p>
<p>FRAIS DE TRANSPORT</p> <p>Les dépenses couvertes comprennent les frais de transport d'urgence en ambulance ou en véhicule sanitaire jusqu'à l'établissement de santé approprié.</p>	<p>100 % des Frais Réels. ⁽¹⁾</p>
<p>PRATIQUES MEDICALES COURANTES</p> <p>Les dépenses couvertes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les consultations et visites de praticiens, - les frais pharmaceutiques, - la radiologie et les frais d'analyses, - le forfait patient urgences en France pour les passages aux urgences en France, n'entraînant pas d'hospitalisation. 	<p>100 % des Frais Réels. ⁽¹⁾</p>
<p>FRAIS PHARMACEUTIQUES PRESCRITS MEDICALEMENT NON REMBOURSES</p>	<p>100 % des Frais Réels dans la limite de 300 Euros par an et par bénéficiaire</p>
<p>KINESITHERAPIE (uniquement en cas d'accident corporel)</p>	<p>100% des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite d'un plafond annuel maximum de 1000 Euros par bénéficiaire.</p>
<p>OPTIQUE (dépenses consécutives à un accident corporel)</p> <p>Les dépenses couvertes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les montures prescrites, - les verres prescrites, - les lentilles prescrites. 	<p>100 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 1000 Euros par an et par bénéficiaire.</p>
<p>SOINS DENTAIRES D'URGENCE</p> <p>Les dépenses couvertes comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les pansements, - les obturations, - les dévitalisations, - les extractions. 	<p>100 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 1000 Euros par an et par bénéficiaire.</p>
<p>EXTENSION AUX GARANTIES FRAIS DE SOINS DE SANTE</p>	<p>100% des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite imposée pour chaque poste de garantie.</p>

⁽¹⁾ Sous déduction du montant remboursé par tout régime de protection sociale le cas échéant.

* *accident corporel* : toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure et constatée par une autorité médicale compétente.

Il est précisé que tout plafond/forfait annuel n'est ni reportable, ni cumulable d'une année sur l'autre.

Responsabilité civile, assistance rapatriement

Responsabilité
civile

Dommmages corporels
6.250.000 €

Dommmages matériels
1.225.000 €

Assistance
Rapatriement

Service 24h / 24h compris attentat,
catastrophe naturelle, risque politique

Perte ou vol des bagages /
Vols biens personnels

Visite d'un proche jusqu'à
10 jours - 100€ par jour

Retour anticipé / maladie
ou décès famille

Annulation 2.000 € maxi si maladie,
accident ou décès d'un proche

Jusqu'à 100.000 € décès,
invalidité totale ou partielle

Pathologies pré-existantes

Actuellement

- Exclusion des conséquences et rechutes de maladie contractée antérieurement à la période d'assurance sauf en cas d'absence de traitement dans les 6 mois précédent l'affiliation
- Limite à 15 K€ en cas d'hospitalisation en lien direct avec : maladie allergique avec asthme, diabète, épilepsie

Evolution possible

- Frais médicaux 150 K€

Conséquences tarifaires (1 an)

	Actuellement	Couverture pré-existence
1er Euro :	694 €	1.174 €
Titulaire de la Carte Européenne d'Assurance Maladie	546 €	849 €
Complément OSHC Australie, Bolduc ...	546 €	849 €

MERCI

F **I** **L** **D**

ANTICIPER ▪ AGIR ▪ SÉCURISER